**Cahier des charges fonctionnel et technique**

MARCHE DE PRESTATION D'ASSISTANCE MAITRISE D’OUVRAGE PGS (Mise à niveau surete batimentaire)

POUR LES SITES France TRAVAIL DE LA REGION GUADELOUPE ET ILES DU NORD

PA-2025-AMO-PGS-04

Procédure prévue à l’article L2123-1 1° du code de la commande publique

**Sommaire**

[**1.** **Objet du marché** 3](#_Toc195259499)

[**1.1.** **Libellé et description du marché** 3](#_Toc195259500)

[**1.2.** **Périmètre du marché** 3](#_Toc195259501)

[**1.2.1.** **Préambule** 3](#_Toc195259502)

[**1.2.2.** **Périmètre géographique** 3](#_Toc195259503)

[**2.** **Volumétrie** 5](#_Toc195259504)

[3. Modalités d’intervention 5](#_Toc195259505)

[**3.1.** **Pour les travaux** 5](#_Toc195259506)

[**3.1.1.** **Prérequis** 5](#_Toc195259507)

[**3.1.2.** **Compétences requises** 5](#_Toc195259508)

[**3.1.3.** **Délai d’intervention et durée de la prestation** 5](#_Toc195259509)

[4. Description DÉTAILLÉE des prestations attendues 6](#_Toc195259510)

[**4.1.** **Objectif des prestations** 6](#_Toc195259511)

[**4.2.** **Caractéristiques et modalités d'exécution des prestations** 6](#_Toc195259513)

[**4.2.1.** **Forfait d’état des lieux de site** 7](#_Toc195259514)

[**4.2.2.** **Forfait de gestion de travaux** 7](#_Toc195259515)

[**4.2.3.** **Forfait d’accompagnement administratif** 8](#_Toc195259516)

[**4.2.3.1.** **Forfait d’accompagnement urbanisme** 8](#_Toc195259517)

[**4.2.3.2.** **Forfait d’accompagnement copropriété** 8](#_Toc195259518)

[**4.2.3.1.** **Forfait plans hors travaux** 9](#_Toc195259519)

[5. OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DE L’EXÉCUTION ET DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS 9](#_Toc195259521)

[**5.1.** **Contrôles à la charge du titulaire** 9](#_Toc195259522)

[**5.2.** **Contrôles réalisés par France Travail** 9](#_Toc195259523)

[**6.** **MODALITÉS DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU MARCHÉ** 9](#_Toc195259524)

[**6.1.** **INTERLOCUTEURS DU TITULAIRE AUPRÈS DE FRANCE TRAVAIL** 9](#_Toc195259525)

[**6.2.** **INTERLOCUTEURS DE FRANCE TRAVAIL AUPRÈS DU TITULAIRE** 10](#_Toc195259526)

[**6.3.** **INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI** 10](#_Toc195259527)

1. **Objet du marché**
   1. **Libellé et description du marché**

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations d’assistance à maitrise d’ouvrage pour l’équipement et la conduite de travaux auprès des équipes immobilières régionales de France Travail dans le cadre du programme de mise à niveau de la sûreté bâtimentaire des sites de la région Guadeloupe.

Ces prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage incluent notamment :

* La réalisation d'états des lieux des sites ;
* La coordination des prestataires et des travaux liés au programme de mise à niveau bâtimentaire des sites ;
* L'accompagnement dans les démarches administratives.

Les prestations sont effectuées aussi bien dans les locaux de France Travail que dans ceux du titulaire.

* 1. **Périmètre du marché**
     1. **Préambule**

Le titulaire du présent marché est tenu de prendre connaissance, du CCFT dispositions communes aux lots techniques : 1, 2 3, 4 et 5 (Annexe 1 au présent CCFT), dans son intégralité pour disposer de toutes les mesures générales et particulières entraînant des incidences sur la constitution de son prix. Il ne pourra augmenter les prix indiqués au bordereau des prix sous prétexte que les renseignements dont il s'est entouré étaient incomplets. Ces lots techniques (1 à 5) feront l’objet de consultations ultérieures.

* + 1. **Périmètre géographique**

Le périmètre géographique de ce marché est la région Guadeloupe et Îles du Nord. La liste des adresses postales des sites concernés est listée ci-dessous :



Les sites concernés seront précisés dans chaque bon de commande.

1. **Volumétrie**

Comme indiqué à l’annexe 1 du CCFT, les prestations à réaliser dans le présent marché concernent les sites sur l’étendue de la région Guadeloupe et Îles du Nord.

1. Modalités d’intervention
   1. **Pour les travaux**
      1. **Prérequis**

France Travail veille à fournir au Titulaire du marché l’ensemble des documents non-confidentiels que le Titulaire estimera comme pertinents à la bonne exécution des travaux.

France Travail s'engage à fournir au titulaire du marché tous les documents non confidentiels que le titulaire jugera pertinents pour assurer la bonne exécution des travaux.

* + 1. **Compétences requises**

Pour réaliser cette mission (tant sur la prestation socle, que sur les prestations conditionnelles ou complémentaires), France Travail préconise de s’appuyer sur une équipe disposant des connaissances et compétences suivantes.

Cela inclut notamment, sans s’y limiter, une excellente compréhension des missions et des besoins de France Travail et des enjeux portés par les directions régionales, ainsi que les compétences suivantes, qui ne sont pas limitatives :

* Expertise en matière de coordination, en intervention multisites ;
* Expertise en sûreté bâtimentaire et en immobilier ;
* Expertise en réglementation d’urbanisme et des copropriétés ;
* Compétences solides en animation et gestion de projets ;
* Capacité à synthétiser les problématiques et à définir des solutions ;
* Aptitude à challenger et à être force de proposition ;
* Capacité à co-construire avec les équipes de France Travail et à coordonner et travailler en équipes mixtes (interne/externe, différents prestataires externes).

Le dispositif d’accompagnement proposé doit répondre aux exigences de qualité et d’efficacité attendues sur l’ensemble des livrables, tout en mobilisant un nombre de ressources cohérent avec l’envergure de la mission. Une stabilité des équipes est également attendue. Le CV des intervenants sera fourni. En cas d’absence de résultat constatée par France Travail, le titulaire devra procéder à une modification de l’équipe.

* + 1. **Délai d’intervention et durée de la prestation**

La durée d’intervention sur site est définie par les régions dans le bon de commande.

Le délai d’intervention sur site est de 15 jours maximum après réception de la commande.

* 1. **Attentes Particulières Vis-à-Vis du Titulaire**

**3.2.1. Coordination avec les Équipes France Travail et les Différents Corps d’État**

Le titulaire se coordonne avec les équipes France Travail tout au long du projet. Il est attendu de sa part qu’il vérifie auprès de France Travail les horaires d’ouverture des sites et adapte en conséquence ses horaires d’intervention. Il est attendu qu’il vérifie aussi auprès des équipes France Travail la possibilité pour lui d’intervenir sur les dates qu’il cible et qu’il se coordonne avec les autres corps d’état, de manière à limiter le plus possible les nuisances sonores et les durées de travaux sur le site.

**3.2.2. Plan de Progrès**

De même, le titulaire s’engage à présenter à France Travail, annuellement / à la demande de celui-ci, un plan de progrès dont l’objectif est l’optimisation des prestations. En particulier, tout ce qui peut concourir à la réduction des délais de préparation des chantiers et d’intervention doit faire l’objet d’un plan de progrès.

**3.2.3. Devoir de Conseil**

Le titulaire, du fait de son expertise, est tenu de conseiller France Travail sur les modalités d‘exécution des prestations. Ce devoir de conseil s’exerce au fil de l’exécution des prestations : il peut porter sur l’organisation mise en œuvre, les modalités d’approvisionnement, plus spécifiquement sur tout point lié à l’objet du marché qui pourrait faire l’objet de propositions d’optimisation, et, de ce fait, à la réduction des coûts. Cela englobe aussi les éléments concernant la démarche environnementale qu’il est possible de mettre en place.

**3.2.4. Devoir d'Information**

Le titulaire s'engage à informer les interlocuteurs de la direction régionale de France Travail de toute modification de la réglementation, des normes en vigueur, ou de son processus de production. Cette information sera communiquée sous forme de note à l'interlocuteur régional de France Travail.

1. Description DÉTAILLÉE des prestations attendues
   1. **Objectif des prestations**

Les prestations décrites dans ce cahier des charges fonctionnel et technique ont pour finalité d’épauler les équipes régionales de France Travail dans la mise à niveau bâtimentaire des sites sous leur responsabilité. L’objectif est de fournir aux équipes France Travail l’ensemble des éléments leur permettant de prendre les décisions adéquates et de remplir les objectifs et les travaux de mise à niveau des sites fixés par la Direction du management des risques et sécurité (DMRS) de France Travail.

* 1. **Caractéristiques et modalités d'exécution des prestations**

Dans le cadre de la mise à niveau de ses bâtiments, France Travail souhaite recourir à un prestataire externe capable d'effectuer le pilotage, les études et le suivi de ces travaux, sous forme d’une prestation d’assistance à maîtrise d’ouvrage (AMO).

Chaque site nécessite une approche singulière compte tenu de son implantation (rurale ou urbaine), de sa localisation, ou d’éléments spécifiques (partage dans une copropriété ou dans un ensemble partagé, quel que soit le type d’établissement), de ses aménagements intérieurs mais aussi de contraintes ou règlements locaux.

* + 1. **Forfait d’état des lieux de site**

Dans le cadre de l’élaboration du programme de mise à niveau bâtimentaire des sites, les équipes régionales immobilier de France Travail, en lien avec les équipes sûreté réalisent des états des lieux de site permettant de définir le projet associé à chaque site. Cet état des lieux est formalisé au travers d’une checklist qui définit la situation actuelle du site et les actions à mettre en œuvre pour pouvoir bénéficier d’un site dit “en situation cible” par rapport au guide équipements sûreté, référence en matière de mise à niveau bâtimentaire des sites.

Dans ce cadre, les équipes France Travail souhaitent pouvoir bénéficier de l’appui d’une assistance à maîtrise d’ouvrage qui aura notamment pour mission de :

* Participer à la visite de site conformément au planning proposé par les équipes régionales immobilier de France Travail ;
* Compléter la check liste en lien avec les équipes des sites concernés, les équipes sûreté et les équipes métier ;
* Identifier les plans d’action bâtimentaire à mettre en œuvre ;
* Réaliser une première estimation financière du projet de site au regard des marchés existants ou à défaut sur la base des prix du marché ;
* Faire les plans de situation cible (après projet) sur la base des plans actuels du site (format DWG et format PDF) ;
* Rédiger le dossier de site qui permettra aux instances de valider le projet et le réajuster le cas échéant (jusqu’à 2 mises à niveau du dossier de site peuvent être demandées au titulaire).

À noter que le dossier de site est composé des documents suivants :

* Checklist complétée d’un point de vue fonctionnel, technique et financier ;
* Plans avant et après travaux ;
* Plans d’interventions et plans d’évacuation
* Support Powerpoint de synthèse.

Les livrables attendus sont donc :

* La checklist complétée sur les aspects fonctionnels, techniques et financier ;
* Les plans en situation cible au format DWG, BIM et au format PDF ;
* Le support PowerPoint de synthèse sur la base de la trame communiquée par France Travail.

À titre d’information, la durée de la prestation est estimée en moyenne à 3 jours ouvrés pour un périmètre concernant 1 site.

* + 1. **Forfait de gestion de travaux**

Dès lors que l’état des lieux est réalisé, que le projet de site est défini et validé par les instances de gouvernance, il convient de le mettre en œuvre. Pour ce faire, les équipes régionales Immobilier de France Travail souhaitent bénéficier d’un appui opérationnel pour l’exécution des travaux qui aura pour missions :

* Élaborer le planning projet (études, autorisations, approvisionnement, réalisation, réception) ;
* Solliciter les titulaires des marchés bâtimentaire de France Travail pour établir des devis sur la base des marchés existants ou des partenaires habituels en vue de mettre en œuvre la mise à niveau bâtimentaire telle que validée par les instances France Travail ;
* Garantir la cohérence des devis remis ;
* Planifier les interventions travaux en site France Travail au regard du planning et de la disponibilité des entreprises ;
* Coordonner, suivre la mise en œuvre des travaux et apporter la visibilité sur le déroulement aux équipes France Travail ;
* Réaliser un reporting sur l’état d’avancement des travaux ;
* Participer à la recette des travaux par corps d’état pour l'ensemble des sites de la région ;
* Mettre en place et actualiser un tableau de suivi de l’avancement des travaux sur site ;
* Participer aux réunions avec des entreprises de travaux et / ou les équipes France Travail.
* Les livrables attendus sont donc : La fiche d’information et de suivi de site - mise à jour hebdomadaire – format à définir entre France Travail et le titulaire ;
* Le planning de déploiement et de travaux pour chacun des sites (mise à jour régulière à charge du titulaire) ;
* La synthèse des devis et l’actualisation des coûts du projet en conséquence ;
* Tableau de bord hebdomadaire consolidant l’ensemble des sites de la région en cours de travaux. La production de ce tableau de bord commun est due dans le cadre de l’exécution des forfaits individuels par site ;
* Animation des points d’échange hebdomadaires avec les équipes France Travail (élaboration des supports des réunions) ;
* Comptes rendus des réunions (à produire et communiquer à France Travail sous 2 jours ouvrés maximum) ;
* Synthèse mensuelle consolidée pour l’ensemble des sites de l’avancée des travaux par corps d’état avec signalement des retards.

Ces prestations font partie du périmètre de suivi du titulaire. À titre d’information, le coût prévisionnel moyen des travaux par site est de 90 000 € HT.

* + 1. **Forfait d’accompagnement administratif**

Pour réaliser les travaux, les équipes régionales immobilier de France Travail devront régulièrement réaliser des demandes d’autorisation de travaux auprès d’institutionnels ou de bailleurs. Un support dans ces démarches sera demandé le cas échéant, au titulaire au travers des missions ci-dessous.

* + - 1. **Forfait d’accompagnement urbanisme**

Il est attendu du titulaire de rédiger les demandes d’autorisation d’urbanisme auprès des mairies. Les livrables attendus sont donc :

* Le dossier de demande de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) ;
* Le dossier de demande d’autorisation d’urbanisme ;

À titre d'information la durée de la prestation est estimée en moyenne à 2 jours ouvrés et le périmètre concerne 1 site.

***Pour le forfait accompagnement urbanisme, France Travail se réserve la possibilité de mobiliser cette prestation si l’architecte d’origine ne peut réaliser les demandes urbanisme.***

* + - 1. **Forfait d’accompagnement copropriété**

Il est attendu du titulaire de rédiger le dossier de demandes d’autorisations de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) auprès des collectivités, y compris rédaction des notices, plans et livrables demandés par les différentes commissions pompier, accessibilités etc. Le livrable attendu est donc :

* Le dossier de demande d’autorisation de travaux au bailleur et syndicat de copropriété ;

À titre d’information, la durée de la prestation est estimée en moyenne à 2 jours ouvrés et le périmètre concerne 1 site.

***Pour le forfait accompagnement copropriété, France Travail se réserve la possibilité de commander cette prestation si celle-ci ne peut être réalisée en interne.***

* + - 1. **Forfait plans hors travaux**

Le titulaire devra être en capacité de réaliser la mise à jour de plans tels que les plans d’interventions et les plans d’évacuation des sites même ceux n’ayant pas fait l’objet d’un accompagnement plus global, conformément à la norme : NF X08-070.

1. OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DE L’EXÉCUTION ET DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS
   1. **Contrôles à la charge du titulaire**

Le titulaire veille à ce que les normes de qualité appliquées pour l’exécution des prestations soient respectées sans faille jusqu’à la fin de son engagement.

Il effectue tous les contrôles de cohérence nécessaires pour assurer la bonne réalisation des prestations. Il soumet à France Travail les détails des moyens mis en œuvre et communique la procédure qualité activée. Cela inclut le suivi des engagements environnementaux pris et la preuve de leur respect tout au long du contrat.

Le titulaire s'assure également du bon fonctionnement et du bon état de chaque dispositif installé.

Dans le cadre de la prestation d’assistance à maîtrise d’ouvrage, il garantit le respect du projet et informe France Travail de toutes les difficultés rencontrées par les prestataires.

* 1. **Contrôles réalisés par France Travail**

Le titulaire désigne dans sa proposition technique un représentant qui sera l'interlocuteur privilégié de France Travail pour toutes les questions contractuelles. Ce représentant a l'autorité nécessaire pour résoudre toute difficulté liée à l'exécution des prestations. Il représente le titulaire dans toutes les réunions relatives à l’exécution du marché et au contrôle des prestations. Il est en relation avec l’acheteur chargé du suivi de l’exécution contractuelle du marché à la Direction des achats de France Travail.

En outre, le titulaire met à disposition de France Travail une équipe dédiée pour traiter les questions liées à la gestion opérationnelle des prestations.

Concernant le contrôle de la conformité technique des prestations, l’équipe dédiée du titulaire est en lien avec la Direction de la Maîtrise des Risques, responsable du marché à la Direction régionale de France Travail.

1. **MODALITÉS DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU MARCHÉ**
   1. **INTERLOCUTEURS DU TITULAIRE AUPRÈS DE FRANCE TRAVAIL**

Le titulaire désigne dans sa proposition technique un représentant qui est l’interlocuteur privilégié de France Travail pour l’ensemble des questions contractuelles ; celui-ci a autorité pour régler toute difficulté liée à l’exécution des prestations. Il représente le titulaire dans toutes les réunions où celui-ci est convié dans le cadre de l’exécution du marché et du contrôle des prestations. Il est en lien avec l’acheteur qui assure le suivi de l’exécution contractuelle du marché à la Direction des achats de France Travail

Le titulaire met également à disposition de France Travail une équipe dédiée pour traiter des questions liées à la gestion opérationnelle des prestations.

Pour ce qui concerne le contrôle de la conformité technique des prestations, l’équipe dédiée du titulaire en lien avec le Service Sécurité, chargé du marché à la Direction régionale de France Travail.

* 1. **INTERLOCUTEURS DE FRANCE TRAVAIL AUPRÈS DU TITULAIRE**

Les interlocuteurs du titulaire au sein de France Travail sont :

* Le Directeur Régional de France Travail Région Guadeloupe et Îles du Nord ou son représentant, interlocuteur métier et service gestionnaire du marché ;
* Les représentants dédiés de la direction des achats-marchés : l’acheteur en charge du suivi de l’exécution contractuelle et du contrôle de conformité technique, le responsable de département achats ;
* Le correspondant, à la direction Régionale de France Travail Région Guadeloupe et Îles du Nord en charge du projet ;
* Un représentant du service de sécurité régional ;
* Un représentant du service immobilier régional ;
* Un représentant du service achats régional.
  1. **INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI**

Une réunion de lancement du marché réunissant les représentants du titulaire

et les interlocuteurs de France Travail, cités aux articles 6.1 et 6.2 ci-dessus, est organisée après la notification du marché. Cette réunion a pour objectif de fixer le calendrier de mise en place du dispositif, les modalités opérationnelles d’exécution des prestations et leur calendrier prévisionnel. Lors de la réunion de lancement, le représentant du titulaire doit être accompagné des personnes ayant la connaissance technique / chargés de l’exécution opérationnelle des prestations. Cette réunion de lancement a lieu dans les 10 jours ouvrés suivant la notification du marché.

La réunion de lancement est suivie dans les 15 jours de la réunion de lancement d’une réunion technique visant à définir les modalités opérationnelles de réalisation des prestations.

Des réunions techniques périodiques, a minima trimestrielles ou sur demande de France Travail, se tiendront avec les titulaires :

Sur la réalisation des prestations attendues

Une réunion de bilan annuel permet d’échanger sur l’exécution du marché et ses optimisations possibles, partager les points d’alerte sur les difficultés éventuellement rencontrées. Lors de cette réunion, France Travail informe le titulaire des projets de réaménagement envisagés pour l’année et des sites concernés.

Une réunion de clôture permet d’échanger sur l’exécution du marché et ses optimisations possibles si une prestation de ce type venait de nouveau à être demandée par France Travail, partager les points d’alerte sur les difficultés éventuellement rencontrées.

Les invitations aux réunions sont envoyées par mail. Les comptes-rendus des réunions sont établis par le titulaire, transmis à France Travail dans les 2 jours ouvrés qui suivent les réunions, et validés par lui.